



Licencement d'un actionnaire d'une sarl salarier

Par **marcouf**, le **11/04/2008** à **21:41**

bonjour

j'ai crée en 2004 une SCI avec un associer dans laquelle nous sommes a 50/50 ensuite nous avons crée une SARL dans laquelle je suis a 25% contre 75% pour mon associer qui a le titre de gerant, je suis pour ma part salarier de cette SARL.

Mon associer souhaite me licencier de la SARL , je ne suis évidemment pas d'accord comment puisje me défendre?

Ai je un droit de refus du fait que je suis a 25% ?, puis je me defendre en menacent que je suis quand meme actionnaire à 50% de la SCI et que si il me licenciai que lui dire que je ne veu plus que la SARL reste sur le terrain de la SCI? de façon a lui faire une pression.

salutations

phil